



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-douzième session**

Rome, 25-26 avril 2001

**BESOINS DE FINANCEMENT AU TITRE DU VINGT-DEUXIÈME TIRAGE SUR LES  
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES EN 2001**

1. Le présent document expose les dispositions en matière de tirage figurant dans l'Accord portant création du FIDA et donne le détail d'une disposition relative à l'encaissement accéléré des billets à ordre. Il a été tenu compte des délibérations du Comité spécial sur les besoins en ressources du FIDA et les questions connexes intéressant le gouvernement du Fonds (le Comité spécial) ainsi que des décisions y relatives des organes directeurs du FIDA. Sur la base des estimations des décaissements de prêts et de dons pour 2001, il propose un niveau de tirage sur les contributions des membres pour 2001.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA stipule ce qui suit:
  - "c) Les contributions au Fonds sont versées en espèces ou, jusqu'à concurrence d'un montant qui n'est pas immédiatement nécessaire aux opérations du Fonds, sous forme de bons ou obligations non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêt, payables à vue. Pour financer ses opérations, le Fonds utilise toutes les contributions, sous quelque forme qu'elles aient été faites, de la manière suivante:
    - i) les contributions sont utilisées au prorata de celles-ci, à des intervalles raisonnables, selon les décisions du Conseil d'administration;
    - ii) dans le cas où une partie seulement d'une contribution est versée en espèces, c'est cette partie qui est utilisée, comme prévu à l'alinéa i), avant le reste de la contribution. Sauf dans la mesure où ladite partie versée en espèces est ainsi utilisée, le Fonds peut en faire le dépôt ou le placement de façon à lui faire produire des revenus qui contribuent à couvrir ses dépenses d'administration et autres frais;
    - iii) les contributions initiales, y compris toutes augmentations, sont utilisées avant les contributions supplémentaires. La même règle s'applique aux futures contributions supplémentaires".



3. À sa dix-septième session, en janvier 1994, le Conseil des gouverneurs a créé le Comité spécial. Aux termes de son mandat, ce comité devait notamment examiner les modalités de financement des opérations du Fonds, y compris la question du niveau de liquidités. Compte tenu de ce mandat, le Conseil d'administration, à sa cinquante et unième session tenue en avril 1994, a décidé de différer la notification de la deuxième tranche du tirage de 1994. À sa cinquante-deuxième session, en septembre 1994, il a accepté la proposition du Président de reconduire cette décision afin de pouvoir réexaminer la question à la lumière des décisions qui seraient prises par le Conseil des gouverneurs. Le Comité spécial a fait rapport au Conseil des gouverneurs, à sa dix-huitième session, en janvier 1995, et a recommandé pour les trois années suivantes (période de la quatrième reconstitution) l'application d'une politique de plafonnement des liquidités du FIDA en valeur nominale, y compris pour le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification. À plus long terme, une réduction de ce niveau était également préconisée. En application de cette politique, on commencerait la première année par utiliser les ressources endogènes à raison de 65% et les contributions des membres à raison de 35%.

4. Le Président a recommandé au Conseil d'administration d'appliquer dès le seizième tirage les propositions du Comité spécial. En conséquence, le Conseil d'administration a approuvé en avril 1995 un seizième tirage en une tranche d'un montant de 73,5 millions de USD couvrant 35% du programme de décaissement de 1995 au titre des prêts et des dons.

5. À sa cinquante-septième session, en avril 1996, le Conseil d'administration a approuvé un tirage d'un montant maximum de 204,2 millions de USD pour 1996, dont une tranche de 35% a été appelée sur les contributions en avril de la même année. À la même session, le Conseil a également décidé qu'une deuxième tranche de 65% pourrait être appelée en septembre 1996, après qu'il aurait lui-même examiné l'état de la quatrième reconstitution et la viabilité financière de l'institution. À la cinquante-huitième session du Conseil d'administration, en septembre 1996, le Président a recommandé de reporter à décembre 1996 les délibérations sur l'appel de la deuxième tranche, afin de tenir compte des conclusions de l'examen sur les questions et options liées à la couverture des besoins en ressources du FIDA avant de décider des mesures à adopter.

6. À sa cinquante-neuvième session, en décembre 1996, le Conseil d'administration a décidé que le tirage sur les contributions des membres pour 1996 se ferait au moyen d'une première tranche de 35% qui a été appelée en avril 1996, le solde de 65% devant être réglé par les États membres sous forme d'encaissements anticipés et/ou de contributions en espèces, selon le cas. Les encaissements anticipés et/ou contributions en espèces d'un montant supérieur au minimum de 35% seraient considérés comme étant volontaires. Cette politique a été poursuivie en 1997.

7. Onze États membres ont répondu positivement à l'appel en décembre 1996 de la deuxième tranche volontaire du dix-septième tirage. Le montant total reçu par le FIDA de ces onze États membres se chiffrait à 16,4 millions de USD. Pour la deuxième tranche volontaire du dix-huitième tirage appelée en juillet 1997, trois États membres seulement ont répondu positivement et les montants encaissés s'élevaient à 1,9 million de USD. Par ailleurs, plusieurs États membres ont saisi l'occasion pour assouplir les arrangements en matière de tirage, en convenant avec le Fonds de calendriers individuels de tirage. Compte tenu des différentes préférences des États membres, le Président recommande un tirage à hauteur de 35% du montant estimatif des décaissements des prêts et des dons pour 1998, 1999 et 2000 tout en engageant instamment les membres à mettre à profit la souplesse de cette politique pour accélérer volontairement l'encaissement de leurs billets à ordre.



8. À sa soixante et onzième session en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant le tirage de 100% des contributions des membres. Les États membres sont autorisés à convenir d'arrangements distincts au titre de calendriers individuels de tirage. Depuis l'adoption de cette politique, aucun pays n'a décidé officiellement d'adopter un nouveau calendrier individuel de tirage.

9. Le Conseil d'administration se rappellera que le montant appelé chaque année est ajusté en fonction de l'écart entre le total encaissé et le total décaissé au cours de l'année précédente. Ainsi, comme le montre l'annexe III, l'excédent de l'année précédente indiqué à la dernière colonne se chiffre à 20,3 millions de USD. La projection du montant nécessaire pour les décaissements de prêts et de dons en 2001 est de 312,3 millions de USD. Après déduction de l'excédent de 20,3 millions de USD, reporté de l'année précédente, le montant net des tirages nécessaires pour 2001 s'élève donc à 292,1 millions de USD.

10. Au 31 décembre 2000, l'équivalent en USD des instruments de contribution aux troisième et quatrième reconstitutions de tous les pays membres était de 554,3 millions de USD et 354,1 millions, respectivement. Plusieurs membres n'ont pas acquitté depuis un certain temps les montants appelés au titre de tirages antérieurs. Le Fonds ne ménagera aucun effort pour obtenir l'encaissement des billets à ordre et/ou des contributions en espèces selon le cas. Toutefois, conformément à la méthode révisée de calcul des tirages sur les contributions des membres qu'a approuvée le Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session en septembre 1995, les appels de tirage ne seront pas augmentés pour couvrir les défauts de paiement auxquels on s'attend. Le montant du tirage actuellement proposé pour couvrir 100% des décaissements prévus en 2001 au titre des prêts et des dons est donc de 292,1 millions de USD, ce qui exige le tirage des 17,4% restants de contributions à la troisième reconstitution ainsi que d'un pourcentage estimé à 55,9% des contributions à la quatrième reconstitution. Le pourcentage pour les contributions à la quatrième reconstitution dépendra de l'évolution des taux de change utilisés pour l'établissement du présent document, c'est-à-dire ceux qui prévalaient au 31 décembre 2000 et ceux qui seront en vigueur au moment de l'appel de tirage effectif en mai 2001.

11. Pour leur information, les membres du Conseil d'administration trouveront à l'annexe I une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus aux taux de change en vigueur le 31 décembre 2000.

12. On trouvera à l'annexe II la liste des appels de tirage non honorés donnant lieu à la constitution de provisions au 31 décembre 2000.

13. Les montants cumulés des tirages approuvés, les montants appelés et ceux des encaissements et des décaissements effectifs de 1978 à 2000 figurent à l'annexe III.

14. L'annexe IV indique l'origine des fonds des décaissements de 1978 à 1999.

### **Recommandation**

15. Lorsqu'il aura achevé l'examen de cette question, le Conseil d'administration entendra peut-être adopter la décision suivante:

Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le tirage en mai 2001 de 292,1 millions de USD destiné à couvrir les décaissements de prêts et de dons en 2001, tirage qui sera effectué au moyen de la mise en recouvrement des contributions aux troisième et quatrième reconstitutions, et autorise le Président à agir en conséquence.



## MONTANTS ESTIMATIFS DES TIRAGES FUTURS <sup>1</sup>

(au 31 décembre 2000)

ÉTAT GÉNÉRAL	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre</b>							
- Contributions initiales	100,00						
- Première reconstitution	100,00						
- Deuxième reconstitution	100,00						
- Troisième reconstitution	20,07	37,27	58,30	82,6 <sup>2</sup>	100,0		
- Quatrième reconstitution					55,9	100,0	
- Cinquième reconstitution <sup>3</sup>						40,0	100,0
<b>Montant estimé des tirages futurs de l'année (en pourcentage)</b>							
- Troisième reconstitution			21,03	24,3 <sup>2</sup>	17,4		
- Quatrième reconstitution					55,9	44,1	
- Cinquième reconstitution <sup>3</sup>						40,0	60,0
<b>Sur la base (en millions de USD)</b>							
- des décaissements effectifs			301,0	296,8			
- des décaissements projetés <sup>4</sup>					312,3	340,2	335,5
<b>Valeur actuelle des contributions des membres</b>							
- Troisième reconstitution			542,0 <sup>2</sup>	560,1	554,3		
- Quatrième reconstitution					354,1	354,1	354,1
- Cinquième reconstitution <sup>3</sup>					460,0	460,0	460,0

<sup>1</sup> Les estimations étant fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2000, toute évolution de ces taux aurait des incidences entre autres sur les décaissements projetés et sur la valeur des contributions des États membres à la date des tirages ainsi que sur le pourcentage estimatif des tirages. Les estimations supposent par ailleurs que les décaissements prévus auront effectivement lieu et qu'aucun montant ne sera reporté de 2001 à 2002, de 2002 à 2003 ni de 2003 à 2004.

<sup>2</sup> En raison de modifications des taux de change intervenues entre l'établissement des estimations et le moment du tirage, les chiffres diffèrent de ceux indiqués dans le document EB 2000/69/R.7, qui tablait sur un tirage représentant 22,1% de la valeur du moment des contributions – soit 560,1 millions de USD – ce qui aurait amené les tirages cumulés, en pourcentage, à 80,41%.

<sup>3</sup> La cinquième reconstitution n'a pas encore pris effet à la date d'établissement du présent document. Le chiffre indiqué pour la valeur actuelle dans le tableau ci-dessus a été établi sur les taux d'origine. L'évolution des taux de change depuis les négociations relatives à la reconstitution et/ou l'augmentation des montants annoncés pourrait avoir une incidence sur la valeur effective des contributions.

<sup>4</sup> Les décaissements projetés sont fondés sur les décaissements de prêts pour les années 2002-2003 sur la base d'un programme de travail de 450 millions de USD.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES APPELS DE TIRAGE NON HONORÉS DONNANT LIEU À LA CONSTITUTION DE PROVISIONS

Au 31 décembre 2000  
(en USD)

Source	Numéro du tirage	Pays	Date	Appels de tirage non honorés	Total par tirage	Total par reconstitution
Contributions initiales	2 <sup>e</sup>	Iran	1/81	6 102 000	6 102 000	
	3 <sup>e</sup>	Iran	1/82	14 624 430	14 624 430	
	4 <sup>e</sup>	Iran	1/83	19 443 070		
		Iraq	1/83	2 116 800	21 559 870	
	5 <sup>e</sup>	Iran	9/83	5 177 125		
		Iraq	9/83	830 000	6 007 125	
	6 <sup>e</sup>	Iran	1/84	15 431 575		
		Iraq	7/84	13 972 000		
		Iraq	1/84	2 474 000		
		Iraq	7/84	<u>2 240 000</u>	34 117 575	
	7 <sup>e</sup>	Iran	1/85	21 369 675		
		Iraq	7/85	16 404 625		
		Iraq	1/85	3 426 000		
		Iraq	7/85	2 630 000		
		Comores		7 000	43 855 300	
<b>Total des contributions initiales</b>						<b>126 248 300</b>
Contributions à la première reconstitution	8 <sup>e</sup>	Iraq	1/86	4 695 950		
		Iraq	7/86	3 762 978		
		Qatar	7/86	<u>93 460</u>	8 552 388	
	9 <sup>e</sup>	Iraq	1/87	3 980 672		
		Iraq	7/87	2 239 128		
		Qatar	1/87	1 789 440		
		Qatar	7/87	<u>1 006 560</u>	9 015 800	
	10 <sup>e</sup>	Iraq	1/88	2 969 955		
		Iraq	7/88	2 789 580		
		Qatar	1/88	1 335 090		
		Qatar	7/88	<u>1 254 006</u>	8 348 631	
	11 <sup>e</sup>	Iraq	1/89	3 192 312		
		Iraq	7/89	2 865 773		
		Qatar	1/89	1 435 047		
		Qatar	7/89	<u>1 288 257</u>	8 781 389	
	12 <sup>e</sup>	Iraq	1/90	3 078 801		
	Iraq	7/90	1 523 851			
	Qatar	1/90	1 384 020			
	Qatar	7/90	<u>685 020</u>	6 671 692		
<b>Total des contributions à la première reconstitution</b>						<b>41 369 900</b>
Contributions à la deuxième reconstitution	12 <sup>e</sup>	Iraq	7/90	155 200		
		Qatar	7/90	<u>388 000</u>	543 200	
	13 <sup>e</sup>	Iraq	1/91	331 000		
		Iraq	7/91	185 200		
		Qatar	1/91	827 500		
		Qatar	7/91	<u>463 000</u>	1 806 700	
	14 <sup>e</sup>	Iraq	1/92	323 600		
		Iraq	7/92	156 400		
		Qatar	1/92	809 000		
		Qatar	7/92	<u>391 000</u>	1 680 000	
	15 <sup>e</sup>	Iraq	1/94	424 400		
		Qatar	1/94	1 061 000		
		Gabon	1/94	<u>53 190</u>	1 538 590	
	16 <sup>e</sup>	Iraq	5/95	250 400		
		Qatar	5/95	626 000		
		Gabon	5/95	<u>187 800</u>	1 064 200	
	17 <sup>e</sup>	Iraq	5/96	173 800		
		Qatar	5/96	434 500		
	Gabon	5/96	130 350			
	Mauritanie	5/96	<u>2 172</u>	740 822		
<b>Total des contributions à la deuxième reconstitution</b>						<b>7 373 512</b>



## FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

## ANNEXE II

Source	Numéro du tirage	Pays	Date	Appels de tirage non honorés	Total par tirage	Total par reconstitution
Contributions à la troisième reconstitution	17°	R.P.D. de Corée	5/96	23 100	678 948	
		Jamahiriya arabe libyenne	5/96	616 000		
		Mauritanie	5/96	963		
		Qatar	5/96	38 500		
	18°	Sao Tomé-et Principe	5/96	385	2 860 397	
		R.P.D. de Corée	5/97	97 320		
		Jamahiriya arabe libyenne	5/97	2 595 200		
		Mauritanie	5/97	4 055		
	19°	Qatar	5/97	162 200	3 524 020	
		Sao Tomé-et Principe	5/97	1 622		
		R.P.D. de Corée	5/98	103 200		
		Iran	5/98	490 800		
	20°	Jamahiriya arabe libyenne	5/98	2 752 000	9 276 962	
		Mauritanie	5/98	4 300		
		Qatar	5/98	172 000		
		Sao Tomé-et Principe	5/98	1 720		
	21°	R.P.D. de Corée	5/99	126 180	14 491 305	
		Iran	5/99	841 200		
		Jamahiriya arabe libyenne	5/99	3 364 800		
		Mauritanie	5/99	5 258		
		Nigéria	5/99	2 103 000		
		Qatar	5/99	210 300		
		Sao Tomé-et Principe	5/99	2 103		
		Venezuela	5/99	2 624 121		
		R.P.D. de Corée	5/00	145 800		
		Iran	5/00	972 000		
		Jamahiriya arabe libyenne	5/00	3 888 000		
		Mauritanie	5/00	6 075		
		Nigéria	5/00	2 430 000		
		Qatar	5/00	243 000		
		Sao Tomé-et Principe	5/00	2 430		
		Venezuela	5/00	6 804 000		
	<b>Total des contributions à la troisième reconstitution</b>					
<b>Total général des appels de tirage non honorés donnant lieu à la constitution de provisions</b>						<b>205 823 344</b>

## RÉSUMÉ DES TIRAGES

1978-2000  
(millions de USD)

Tirages	Tirages approuvés	Montants appelés		Montants effectivement encaissés		Décaissements au titre des tirages pour l'année	Excédent/déficit tirage/décassement ajusté l'année suivante
		Pour l'année	Cumulés	Pour l'année	Cumulés		
1978 premier	100	100	100	100	100,0		
1979	-	-	100	-	100,0	5,4	
1980	-	-	100	-	100,0	53,7	
1981 deuxième	50	50	150	44	144,0	78,6	6,3
1982 troisième	125	125	275	111	255,0	110,2	7,1
1983 quatrième et cinquième	190	190	465	161	416,0	156,5	11,6
1984 sixième	238	226	691	192	608,0	211,0	(7,4)
1985 septième	286	286	977	242	850,0	216,0	18,6
1986 huitième	290	265	1 242	249	1 099,0	231,2	36,4
1987 neuvième	260	205	1 447	192	1 291,0	218,3	10,1
1988 dixième	205	200	1 647	188	1 479,0	200,4	(2,3)
1989 onzième	215	205	1 852	191	1 670,0	191,0	(2,3)
1990 douzième	207	200	2 052	193	1 863,0	165,6	25,1
1991 treizième	189	145	2 197	142	2 005,0	158,6	8,5
1992 quatorzième	186	138	2 335	121 <sup>1</sup>	2 125,5	142,1	(13,1)
1994 quinzième <sup>2</sup>	233	115	2 450	134 <sup>3</sup>	2 259,5	120,9 <sup>4</sup>	
1995 seizième	73,5	73,5	2 523,5	69,1 <sup>5</sup>	2 328,6	58,2 <sup>6</sup>	10,9
1996 dix-septième	71,4 <sup>7</sup>	71,4	2 594,9	74,3 <sup>8</sup>	2 402,9	83,1 <sup>9</sup>	2,1
1997 dix-huitième	90,8 <sup>10</sup>	90,8	2 685,7	107,6 <sup>11</sup>	2 510,5	87,3	22,4
1998 dix-neuvième	95,8	95,8	2 781,5	85,7 <sup>12</sup>	2 596,2	95,9	12,2
1999 vingtième	114,0	114,0	2 895,5	105,9	2 702,1	105,3 <sup>13</sup>	12,7
2000 vingt et unième	123,8	123,8	3 019,3 <sup>14</sup>	111,4	2 813,5	103,9	20,3

<sup>1</sup> Dont 3 303 496 USD en règlement d'une partie du solde encore dû sur le billet à ordre des Émirats arabes unis au titre de la première reconstitution. Le chiffre indiqué comprend les montants dus par la Mauritanie et le Venezuela, soit un total de 1 255 798 USD au titre des tirages de 1992, qui était censé avoir été réglé à la fin de 1993. Le montant dû par le Venezuela avait déjà été reçu et celui dû par la Mauritanie a été reçu en 1998.

<sup>2</sup> À sa quarante-septième session, en décembre 1992, le Conseil d'administration a décidé de renoncer à tout tirage sur les contributions des membres en 1993. Les besoins de décaissement du FIDA en 1993 ont été couverts par les avoirs existants du Fonds, c'est-à-dire par les remboursements de prêts. La deuxième tranche du tirage de 1994 a été suspendue par le Conseil d'administration à sa cinquante-deuxième session, en septembre 1994.

<sup>3</sup> Dont un montant de 17 438 400 USD reçu de l'Arabie saoudite au titre du quatorzième tirage et un montant de 4 002 464 USD reçu des Émirats arabes unis au titre du onzième tirage.





ANNEXE III

- <sup>4</sup> Le montant total des décaissements pour 1994 s'est élevé à 170,7 millions de USD. Un montant de 120,9 millions de USD de décaissements pour 1994 et le montant non encaissé à la fin de l'exercice 1992, de 13,1 millions de USD, ont été couverts par l'encaissement de 134 millions de USD en 1994. Le solde des décaissements de 1994, soit 49,8 millions de USD, a été prélevé sur les avoirs existants du Fonds, c'est-à-dire les remboursements de prêts.
- <sup>5</sup> Dont un montant de 2 542 320 USD reçu des Émirats arabes unis en paiement de la première tranche du douzième tirage, dont ont été déduits 5 398 400 USD pour les appels aux quinzième et seizième tirages non honorés par la Jamahiriya arabe libyenne donnant lieu à la constitution de provisions à partir du 27 janvier 1996 jusqu'au versement effectué en 1997.
- <sup>6</sup> Les décaissements totaux pour 1995 se montent à 166,2 millions de USD; 58,2 millions de USD ont été couverts par les encaissements de 1995 et le solde de 108 millions de USD par les ressources du Fonds, c'est-à-dire les remboursements de prêts.
- <sup>7</sup> À sa cinquante-septième session, en avril 1996, le Conseil d'administration a approuvé un tirage d'un maximum de 204,1 millions de USD, et la première tranche de 35%, soit 71,4 millions de USD, a été appelée en mai 1996. À la cinquante-neuvième session, en décembre 1996, il a été demandé aux États membres de fournir le solde, représentant 65%, sous forme d'encaissements anticipés et/ou de contributions en espèces.
- <sup>8</sup> Dont un montant de 6 479 261 USD reçu des Émirats arabes unis au titre du douzième tirage et de la première tranche du treizième tirage.
- <sup>9</sup> Le montant total des décaissements pour 1996 s'est chiffré à 237,4 millions de USD, dont 83,1 millions de USD (soit 35%) ont été couverts par les encaissements de 1996 et 8,8 millions de USD par l'excédent de clôture de 1995. Le solde de 154,3 millions de USD a été prélevé sur les avoirs existants du Fonds, c'est-à-dire les remboursements de prêts.
- <sup>10</sup> À sa soixantième session, en avril 1997, le Conseil d'administration a approuvé un tirage de 259,5 millions de USD, et la première tranche de 35%, soit 90,8 millions de USD, a été appelée en mai 1997. La deuxième tranche de 65% a été appelée en juillet 1997 sous forme d'encaissements anticipés volontaires et/ou de contributions en espèces.
- <sup>11</sup> Dont un montant de 6 788 800 USD reçu de la Jamahiriya arabe libyenne en règlement de tous les tirages non honorés au titre de la deuxième reconstitution. Ce chiffre inclut également le paiement par le Nigéria des montants dus au titre de la première reconstitution. Il comprend en outre un montant de 3 709 100 USD reçu du Qatar au titre du huitième tirage. Entre aussi dans ce chiffre un montant de 3 512 000 USD versé en 1997 par les Émirats arabes unis en règlement des treizième, quatorzième, quinzième et seizième tirages, et en paiement partiel du dix-septième tirage.
- <sup>12</sup> Ce chiffre comprend un montant de 22 828 USD reçu de la Mauritanie en règlement du quatorzième, quinzième et seizième tirages.
- <sup>13</sup> Le montant total des décaissements pour 2000 s'est chiffré à 296,8 millions de USD dont 35%, soit 103,9 millions de USD, ont été couverts par les encaissements de 2000. Le solde de 192,9 millions de USD a été prélevé sur les avoirs internes du Fonds.
- <sup>14</sup> La différence entre les "montants cumulés appelés" et les "montants cumulés effectivement encaissés" correspond à des appels de tirage non honorés, dont le détail est donné ci-joint à l'annexe II. Ce chiffre comprend les 2 007 000 de USD reçus du Nigéria après la fin de l'année 1999 en règlement des montants dus au titre des dix-septième et dix-huitième tirages. Il ne comprend pas les 600 000 USD reçus de l'Iran après la fin de l'année 2000 en règlement partiel de sa contribution à la troisième reconstitution.

## ORIGINE DES FONDS DES DÉCAISSEMENTS

1978-2000  
(millions de USD)

Année	Tirage	Décaissements au titre des tirages pour l'année (A)	Décaissements au titre des remboursements de prêts de l'année (B)	Décaissements au titre d'autres ressources internes du Fonds (C)	Total des décaissements au titre des ressources internes du Fonds (D) = (B)+(C)	Total (A)+(D)
1978	Premier	0	0	0	0	0
1979		5,4	0	0	0	5,4
1980		53,7	0	0	0	53,7
1981	Deuxième	78,6	0	0	0	78,6
1982	Troisième	110,2	0	0	0	110,2
1983	Quatrième et cinquième	156,5	0	0	0	156,5
1984	Sixième	211,0	0	0	0	211,0
1985	Septième	216,0	0	0	0	216,0
1986	Huitième	231,2	0	0	0	231,2
1987	Neuvième	218,3	0	0	0	218,3
1988	Dixième	200,4	0	0	0	200,4
1989	Onzième	191,0	0	0	0	191,0
1990	Douzième	165,6	0	0	0	165,6
1991	Treizième	158,6	0	0	0	158,6
1992	Quatorzième	142,1	0	0	0	142,1
1993		0	170,3	0	170,3	170,3
1994	Quinzième	120,9	49,8	0	49,8	170,7
1995	Seizième	58,2	108,0	0	108,0	166,2
1996	Dix-septième	83,1	154,3	0	154,3	237,4
1997	Dix-huitième	87,3	161,3	0,9	162,2	249,5
1998	Dix-neuvième	95,9	92,8	85,2	178,0	273,9
1999	Vingtième	105,3	28,9	166,8	195,7	301,0
2000	Vingt et unième	103,9	0	192,9	192,9	296,8
<b>Total</b>		<b>2 793,2</b>	<b>765,4</b>	<b>445,8</b>	<b>1 211,2</b>	<b>4 004,4</b>

### Montants disponibles provenant du remboursement des prêts

Total des remboursements de prêts au 31.12.2000	1 115,0
À déduire: décaissements indiqués ci-dessus (D)	(1 115,0)
Montants disponibles provenant du remboursement de prêts	<u>0</u>